



STATISTIQUES DES RECETTES PUBLIQUES EN AFRIQUE

LANCEMENT OFFICIEL DE LA 1^{ÈRE} EDITION

UN EVENEMENT PARALLELE CO-ORGANISE PAR :

LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (CUA), LE FORUM AFRICAIN SUR L'ADMINISTRATION FISCALE (ATAF) ET L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES 2016
« VERS UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET COHÉRENTE DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET
EVALUATION DE L'ORDRE DU JOUR 2063 ET DES ODD »

Dimanche, 3 avril 2016 (14h30-16h30)

Commission Economique pour l'Afrique (CEA), Large Briefing Room (LBR), Addis Ababa, Ethiopie

Pour marquer le lancement officiel de la première édition du rapport sur les *Statistiques des recettes publiques en Afrique*, cet événement parallèle rassemblera des ministres de l'Économie et des Finances, des dirigeants des administrations fiscales et des statisticiens pour discuter de la démarche utilisée pour recueillir les données sur les revenus dans les pays africains, et de leur harmonisation avec les classifications mondiales.

Les Statistiques des Recettes Publiques en Afrique est une publication conjointe de la Commission de l'Union africaine (CUA), du Forum africain d'administration fiscale (ATAF), du Centre de politique et d'administration fiscales et du Centre de développement de l'OCDE. Elle présente des données détaillées et comparables au niveau international sur les recettes fiscales et non fiscales pour huit pays africains qui se sont portés volontaires pour faire partie de la première édition du rapport. Son approche repose sur la méthodologie solidement établie des statistiques des recettes publiques de l'OCDE, devenue une source de référence essentielle pour les pays membres de l'Organisation et au-delà. Des comparaisons sont également effectuées avec la moyenne des économies de l'OCDE et avec celle des économies couvertes par les *Statistiques des recettes publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes*.

Ce travail contribue au chapitre financier de la Charte Africaine des statistiques dans le déploiement de la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Il soutient également le premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) du programme de l'Union africaine 2063, qui vise à « développer et mettre en place des perspectives pour les politiques sur les statistiques des recettes publiques et à l'intégration fiscale pour l'Afrique ». À l'échelle mondiale, il soutiendra la réalisation des Objectifs de développement durable et notamment des cibles 17.1 « améliorer la capacité nationale pour la collecte d'autres recettes fiscales » et 17.19 « soutenir le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement ».



STATISTIQUES DES RECETTES PUBLIQUES EN AFRIQUE : LANCEMENT OFFICIEL DE LA 1ERE EDITION

Dimanche, 3 avril 2016 (14h30-16h00)

Centre de conférences des Nations unies, Large Briefing Room (LBR), Addis Ababa, Éthiopie

14:30-14h35 : Remarque d'ouverture Dr. KOUASSI (CUA) (5 min)

14:35-15 :15 Présentation de l'étude (40 min)

Dr. Nara Monkam, Directeur de la recherche, Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) (20 min)

H.B. Solignac-Lecomte, Chef d'unité – Afrique, Centre de développement de l'OCDE (20 min)

15:15-16:00 Commentaires (45 min)

Pravin Jamandas Gordhan, Ministre des Finances, Afrique du sud

Mouhamadou Bamba Diop, Directeur de la planification, Sénégal

Slim Chaker, Ministre des Finances, Tunisie

Gary Quince, Chef de la délégation de l'Union européenne à l'Union Africaine

16:00- 16:30 Questions-réponses (30 min)

16 :30- 17:00 : Cocktail



Questions importantes devant être examinées :

- Que nous apprennent les *Statistiques des recettes publiques en Afrique* sur la mobilisation des ressources dans les pays africains et leur capacité à financer le développement ?
- Les efforts de la communauté internationale pour harmoniser les données statistiques et renforcer les réseaux continentaux de spécialistes dans ce domaine peuvent-ils contribuer à une meilleure intégration régionale ?
- Quelle est la contribution des *Statistiques des recettes publiques en Afrique* à la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ? Comment ces données peuvent-elles contribuer à une approche intégrée et cohérente pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et des ODD ?
- Comment les données de ce rapport sont-elles recueillies et compilées ? Que nous révèlent-elles sur l'état des données administratives en Afrique ?
- Comment obtenir des statistiques des recettes publiques qui couvrent précisément la totalité des recettes du gouvernement, y compris les composantes comme les recettes extra-budgétaires, des différents niveaux de gouvernement (dont le local), de la sécurité sociale, ou encore de l'économie informelle ?
- D'après les conclusions des *Statistiques des recettes publiques en Afrique*, sur quels flux de revenus faudrait-il mettre l'accent mis dans les économies africaines ?



Contexte

Les Statistiques des recettes publiques en Afrique est une publication conjointe du Centre de politique et d'administrations fiscales de l'OCDE, du Centre de développement de l'OCDE, du Forum africain sur l'administration fiscale et de la Commission de l'Union africaine, avec l'assistance technique de la Banque africaine de développement, de l'Organisation mondiale des douanes et du Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales. Elle présente des données détaillées, comparables à l'échelle internationale, sur les recettes fiscales et non fiscales de huit pays africains. La démarche suivie pour recueillir ces données repose sur la méthodologie déjà bien établie des statistiques des recettes publiques de l'OCDE^[1], devenue une source de référence essentielle pour les pays membres de l'Organisation et au-delà. Des comparaisons sont également effectuées avec la moyenne des économies de l'OCDE et avec celle des économies couvertes par les *Statistiques des recettes publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes*.

Dans cette publication, le terme « impôts » fait référence uniquement aux « versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques ». Comme indiqué dans le Guide d'interprétation de l'OCDE, les impôts sont « sans contrepartie » en ce sens que les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. La méthodologie de l'OCDE consiste à classer les impôts en fonction de l'assiette : le revenu, les bénéfices et les gains en capital (rubrique 1000), les salaires et la main d'œuvre (rubrique 3000), le patrimoine (rubrique 4000), les biens et services (rubrique 5000) et autres impôts (rubrique 6000). Les cotisations obligatoires de sécurité sociale versées aux administrations publiques sont aussi traitées comme des impôts et classées dans la rubrique 2000. Des informations plus détaillées sur la notion d'impôt et sur la classification des impôts sont présentées dans le Guide d'interprétation figurant à l'annexe A.

Le terme « recettes non fiscales » recouvre toutes les recettes des administrations publiques qui ne sont pas considérées comme des « impôts » selon la définition de l'OCDE. Les recettes sont définies par le FMI comme une « augmentation de la valeur nette qui résulte d'une transaction »^[2]. Les impôts constituent une des composantes des recettes. Les recettes non fiscales (l'autre composante), sont notamment les dons (l'aide extérieure), les retours sur investissements publics, les rentes tirées de l'extraction de ressources de terres publiques, les produits de la vente de biens et de services produits par le secteur public, et les amendes et confiscations. On trouvera, à l'annexe B, des informations plus détaillées sur ces catégories de recettes ainsi qu'une explication de l'utilisation, dans la publication, de l'enregistrement sur la base des décaissements ou des droits constatés.

Le rapport offre une vue d'ensemble des grandes tendances des recettes dans les huit pays d'Afrique couverts par la publication. Les auteurs examinent les variations des niveaux des recettes fiscales et non

^[1] OCDE (2015), *Statistiques des recettes publiques 2015*, Éditions OCDE

^[2] FMI (2014), *Manuel de statistiques de finances publiques*, Fonds monétaire international, Service des publications du Fonds monétaire international, Washington, DC, États-Unis



fiscales en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) ainsi que de la composition de ces recettes entre 1990 et 2014.

DRAFT